

29.04.2010 - 10:56 Uhr

Allianz Suisse dresse un bilan de la saison de ski: certes moins d'accidents, mais des vols en hausse

Zurich (ots) -

Cet hiver encore, l'épais manteau neigeux recouvrant les montagnes suisses a attiré d'innombrables skieurs durant la longue saison. Pourtant, malgré l'affluence sur les pistes, force est de constater que le nombre d'accidents déclarés auprès d'Allianz Suisse a considérablement baissé jusqu'à la fin du mois de mars. En revanche, pas d'accalmie du côté des vols de ski, qui ont connu une recrudescence.

Pour la première fois depuis des années, Allianz Suisse enregistre une baisse significative des accidents de ski et de snowboard. En effet jusqu'à la fin mars, 1152 accidents ont été déclarés auprès de la compagnie, soit une baisse absolue de 331 accidents, ou relative de 22 % par rapport à l'année précédente. Pour le responsable des Sinistres chez Allianz Suisse, Jörg Zinsli, le constat est «réjouissant, même s'il est encore trop tôt pour en dégager un changement de tendance».

L'effet protecteur du casque

Jörg Zinsli explique notamment cette baisse par le nombre croissant de skieurs et de snowboardeurs portant un casque lorsqu'ils s'adonnent à la glisse. Aujourd'hui, plus de 75 % d'entre eux seraient armés de cette protection efficace, surtout en cas de collision. Néanmoins, le risque d'être victime d'un accident grave, voire de subir une incapacité de gain par la suite, demeure élevé. C'est ce qui ressort justement des statistiques du Bureau suisse de prévention des accidents (bpa), qui dénombre quelque 100 000 accidents par an sur les pistes en Suisse, soit environ 1000 par jour pendant la saison hivernale.

Aussi l'expert en sinistres conseille-t-il de vérifier régulièrement sa couverture d'assurance. Les jeunes qui viennent à peine de quitter le domicile parental, sont particulièrement concernés, car ils n'ont souvent pas encore souscrit de responsabilité civile, et courrent ainsi un gros risque. Il n'est également pas rare de constater un défaut de couverture chez des personnes qui ne sont pas assurées auprès d'un employeur, telles que les indépendants ou les étudiants. Dans leur situation, la conclusion d'une assurance perte de gain serait spécialement recommandée pour éviter de se retrouver totalement démunis après un grave accident.

L'équipement onéreux à la cote auprès des voleurs

D'année en année, les progrès techniques dans ce domaine sont notables, et les prix ne cessent eux aussi de grimper : le matériel de sport d'hiver est une cible de choix pour les voleurs. Ces derniers profitent de la petite pause au restaurant pour dérober la nouvelle paire de skis carving ou le snowboard acheté à grands frais. Jusqu'à la fin mars, skis, snowboards, bâtons et casques confondus, 1666 vols au total ont été déclarés à Allianz Suisse. Cela correspond

à une hausse de 4,5 % par rapport à l'année dernière. « Pour nous, en tant que société d'assurances, le dommage est considérable », souligne Jörg Zinsli. Si ce sont souvent des bandes organisées qui sévissent dans les montagnes, on observe malheureusement aussi des brebis galeuses parmi les preneurs d'assurance, qui déclarent le vol de leur équipement précisément le dernier jour de ski. Jörg Zinsli déconseille vivement de se livrer à un tel exercice : «La fraude à l'assurance n'est pas une peccadille et n'est donc pas sans conséquence.»

En cas de vol, si une convention complémentaire relative à cette infraction a été conclue, l'assurance ménage couvre au moins à concurrence de la somme d'assurance convenue la perte financière subie.

Contact:

Hansjörg Leibundgut
Tél.: +41/58/358'88'01
E-Mail: hansjoerg.leibundgut@allianz-suisse.ch

Bernd de Wall
Tél.: +41/58/358'84'14
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100602490> abgerufen werden.